

# Rapport Sauvé : offensive contre le secret de la confession

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 6 octobre 2021

Interpellé ce matin sur France Info, Mgr **Eric de Moulins-Beaufort**, président de la CEF, a du justifier le secret absolu de la confession :

À la suite de mes propos tenus lors de la matinale sur France Info ce 6 octobre 2021 au sujet du secret de la confession, voici les précisions que je souhaitais apporter :

La confession est un moment durant lequel une personne peut dévoiler ce qu'elle subit ou ce qu'elle porte, en toute confiance, car le secret lui permet de dire ce qui est le plus difficile. Le secret de confession peut donc participer à cette « *protection de la vie et de la dignité de la personne* » qu'évoque Monsieur Sauvé (n°92 du rapport de la CIASE). Il ne faut pas opposer le secret de la confession aux lois de la République puisque celles-ci *n'imposent* pas sa levée. (Articles 226 13 et 14 à propos du secret professionnel, applicable aux ministres du culte en application d'une jurisprudence constante). Le droit canonique qui impose aux prêtres le secret de confession comme absolu et inviolable (canon 993) n'est pas donc contraire au droit pénal français.

Prévoir une exception au secret serait contreproductif pour la protection des personnes victimes. Se confieraient-ils s'ils savaient que ce n'était pas secret ? Ne leur enlevons pas ce lieu qui peut être une première étape dans la libération de la parole. Il nous faut en revanche renforcer la formation des prêtres à l'écoute de ces cas graves, pour accompagner toujours mieux les victimes à identifier les lieux et personnes ressources en dehors de la confession, et s'assurer que cette confession soit une étape, le début d'un chemin qu'on peut accompagner et non une fin. Comme je le disais ce matin : *"Beaucoup d'enfants ne parlent que parce qu'ils savent que c'est secret. Il faut nous former pour apprendre, à partir de cette parole, à rendre possible une autre parole."*

Mgr Éric de Moulins-Beaufort  
Archevêque de Reims  
Président de la Conférence des évêques de France.